



## Recommandation 2031 (2014)<sup>1</sup>

# Refuser l'impunité pour les meurtriers de Sergueï Magnitski

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire rappelle sa [Résolution 1966 \(2014\)](#) «Refuser l'impunité pour les meurtriers de Sergueï Magnitski» et invite le Comité des Ministres à examiner comment et par quels moyens:

- 1.1. améliorer la coopération internationale pour enquêter sur le cheminement emprunté par les fonds provenant des remboursements d'impôts frauduleux dénoncés par M. Magnitski; et, notamment,
- 1.2. veiller à ce que la Fédération de Russie participe pleinement à ces démarches et amène les auteurs et les bénéficiaires à rendre des comptes aussi bien sur les infractions commises à l'encontre de Sergueï Magnitski que sur celles qu'il a dénoncées.

---

1. *Discussion par l'Assemblée* le 28 janvier 2014 (3<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 13356](#) et [addendum](#), rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur: M. Andreas Gross). *Texte adopté par l'Assemblée* le 28 janvier 2014 (3<sup>e</sup> séance).

